

## Séance du 28 mars 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt-huit mars à partir de 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt mars, s'est réuni en séance ordinaire, dans les conditions prescrites par la loi en mairie de Kédange-sur-Canner sous la présidence de Monsieur Jean KIEFFER, Maire.

Présents : Jean KIEFFER, Marc WEITTEN, Marie-Thérèse FREY, Franck CORPLET, Chantal AUBURTIN, Christian KLEIN, Patricia SEMINERIO, Aïda ACKERMANN, Jean-Marc LECHANTRE, Nathalie PEREZ, Agnès DEMMER, Stéphane LEFEBVRE.

Excusés : Jean-Marc HIRTZMANN procuration à Jean KIEFFER, Alain ANTOINE procuration à Franck CORPLET.

Secrétaire de séance : Jean-Marc LECHANTRE.

Le quorum étant atteint le Conseil siège valablement.

Le procès-verbal de la séance du 21 février est adopté à l'unanimité sans observation.

L'ordre du jour est adopté comme suit :

- (1) Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme**
- (2) Budget Primitif 2018**
- (3) Taxes communales 2018**
- (4) Convention avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine**
- (5) Demande de subvention pour la bibliothèque**

L'ordre du jour est abordé

### **(1) Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le contenu du dossier de consultation et le calendrier prévisionnel, à l'unanimité :

12 mars 2018 saisine de l'autorité environnementale et notification au Préfet et aux Personnes Publiques Associées ;

23 mai 2018 conseil municipal définissant les modalités de consultation du public ;

4 juin 2018 début de la mise à disposition du public du dossier de consultation ;

4 juillet 2018 fin de la mise à disposition du public du dossier de consultation ;

11 juillet 2018 conseil municipal pour bilan de la mise à disposition et approbation de la modification ;

12 juillet 2018 transmission au contrôle de légalité.

### **(2) Budget Primitif 2018**

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au projet de budget primitif, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2018, à l'unanimité :

### Section de fonctionnement

Dépenses	799 645 €
Recettes	765 917 €
Résultat reporté	33 728 €
Total des recettes	799 645 €

### Section d'investissement

Dépenses	373 915 €
Solde négatif reporté	130 748 €
Total des dépenses	504 663 €
Recettes	504 663 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 304 308 €</b>

### **3) Taxes communales 2018**

Vu l'avis de la Commission des finances du 20 mars 2018.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la situation fiscale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les taux d'imposition pour l'exercice budgétaire 2018

Taxes communales	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	12,00	<b>12 ,26</b>
Foncier bâti	12,40	<b>12,67</b>
Foncier non bâti	57,80	<b>59,04</b>

### **(4) Convention avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL)**

Vu la convention-cadre entre la CCAM et l'EPFL en date du 24 juillet 2017.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au projet d'acquisition et de portage foncier d'un périmètre cadastré section 2 n°33 et n°35 d'une contenance de 852 m<sup>2</sup> dans le cadre d'une convention tripartite entre l'EPFL, la CCAM, et la commune de KEDANGE SUR CANNER, permettant le classement dudit périmètre en périmètre à enjeux provisoires afin que la commune puisse bénéficier des conditions de portage de la convention-cadre, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve ladite convention tripartite et autorise le Maire à la signer, à l'unanimité.

### **(5) Demande de subvention pour la bibliothèque**

Vu la délibération du 17 mai 2017 relative à l'intégration de la bibliothèque municipale au réseau départemental ;

Après avoir entendu le rapport de l'Adjointe en charge de la bibliothèque municipale, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, réaffirme les engagements fondamentaux de la municipalité en faveur de la bibliothèque, à savoir l'engagement budgétaire minimal de 1 € par habitant inscrit au Budget Primitif 2018, la gratuité pour les mineurs, les plages d'ouvertures conséquentes, et le soutien aux bénévoles qui animent cette structure, et charge le Maire de solliciter auprès du Département une subvention pour la mise à niveau des collections au titre de l'exercice 2018.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.